

Procès verbal de la séance du Conseil général de La Côte-aux-Fées du 18 décembre 2012 à 20h00 à la Maison de commune

Ordre du Jour :

1. Appel
2. Procès verbal du 25 octobre 2012
3. Budget 2013
4. Divers

Le président du Conseil général M. Christian Lambelet ouvre la dernière séance de 2012 à 20h05 en saluant les membres du Conseil communal et du Conseil général.

1. Appel

8 conseillers généraux sont présents.

Sont excusés : Mme Juvet Annick, M. Pétremand Fabien
Absent : M. Pétremand Ludovic

2. Procès verbal du 25 octobre 2012

Le procès verbal est accepté à l'unanimité.

Le Président relève le bon travail fait par le secrétaire pour ses procès verbaux bien rédigés et complets.

3. Budget

Le président passe en revue le budget point par point.

M. Albert Nathanaël demande si le compte 700 Réseau d'eau de La Côte-aux-Fées doit toujours être équilibré ? La réponse est oui, car ce poste doit s'autofinancer (voir comptes compensatoires 700.380 et 700.480 et contre-écritures au bilan 18.280 et 28.280).

L'administratrice nous indique que les commentaires du compte 722 Déchets Entreprise se trouvent sur la page suivante.

M. Philippe Debiève demande si les charges (Compte 942.312.02 Chauff. Eclairage Eau Hôtel Poste) sont payées par la commune ?

M. Piaget Laurent explique que le mazout est pris en charge par la commune afin de connaître exactement les coûts réels de ce poste.

M. Juvet Philippe demande si les charges sont comprises dans le loyer de l'Hôtel de la Poste.

M. Piaget Laurent répond oui et précise que le loyer est encore conservé bas sous les conseils de la fiduciaire afin que le démarrage des nouveaux tenanciers se fasse en douceur et puisse être pérenne.

Après une année, nous constatons que les coûts de chauffage ne sont pas élevés pour un bâtiment de cette taille.

Le budget est déficitaire de Frs 106'631.00

M. Buchs Roger demande à quoi nous en sommes concernant la hotte de ventilation de l'Hôtel de la Poste.

M. Piaget Laurent explique que selon les anciens tenanciers et l'inspecteur sanitaire la hotte n'était pas conforme, mais après discussion avec les nouveaux tenanciers, ils n'y voient pas de problème et n'estiment pas nécessaire de la changer.

M. Alber Nathanaël nous fait lecture du rapport de la commission Financière qui recommande d'accepter le budget 2013.

Mme Pétremand Cosette lit l'arrêté relatif au budget 2013.

Résultat du vote : 7 oui, 0 non et 0 abstention.

Remerciement à l'administratrice et aux conseillers communaux pour le travail exécuté pour la réalisation de ce budget 2013.

4. Divers

M. Guillaume Stéphane demande à quoi en est le nouveau sel miracle dont on nous avait parlé.

M. Marbacher Othmar répond que le représentant semble être un blagueur car il ne peut pas livrer la marchandise promise. Le conseil communal a donc décidé de rompre le contrat et de continuer avec du sel ordinaire pour cette année.

M. Debiève Philippe demande s'il n'est pas possible de mettre un peu plus de sel ou gravier dans les environs de la boulangerie ? Le conseil communal prend note et précise qu'en janvier nous aurons un employé communal de plus et la situation devrait s'améliorer.

M. Laurent Piaget nous fait un petit rapport de l'année et nous rappelle que de grands défis nous attendent pour ces prochaines années.

Il remercie le conseil général et l'administratrice pour leur investissement et nous invite après la séance à une collation offerte par la commune.

Le Président du Conseil général remercie également tout le monde et confirme que de grands défis sont à venir. Nous devons nous tenir les coudes entre le Conseil général et communal.

La séance est levée à 20h55.

Le secrétaire adjoint :

Evard Stéphane